

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-04

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 797 500 \$ POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE 4^E RANG EST ET UNE PARTIE DU 4^E RANG OUEST

ATTENDU l'aide financière anticipée du *Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)* dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale*;

ATTENDU qu'une première demande d'aide financière a été effectuée dans le cadre du volet *Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)* pour des travaux de pavage sur le 4^e Rang Est (taux de subvention : 75% des coûts admissibles);

ATTENDU qu'une deuxième demande d'aide financière a été effectuée dans le cadre du volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)* pour des travaux de pavage sur une partie du 4^e Rang Ouest (taux de subvention : 50% des coûts admissibles);

ATTENDU que ces subventions seront versées sur une période de 10 ans (2020 à 2030);

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 797 500 \$ en attendant, entre autres, l'encaissement total de ces subventions;

ATTENDU que l'adoption du présent règlement a été précédée d'une présentation d'un projet de règlement ainsi qu'un avis de motion donné à la séance du 4 mars 2019 conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, le conseil adopte le règlement numéro 2019-04 et statue par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 797 500 \$ pour des travaux de pavage sur le 4^e Rang Est et une partie du 4^e Rang Ouest » et porte le numéro 2019-04 des règlements de la municipalité de Baie-des-Sables.

ARTICLE 3 OBJET

Par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à dépenser la somme de 797 500 \$ pour des travaux de pavage sur le 4^e Rang Est et une partie du 4^e Rang Ouest. Les travaux consistent à la mise en place d'enrobé bitumineux sur un tronçon d'une longueur d'environ 4 570 mètres tel qu'identifié dans le croquis joint au présent règlement comme **annexe A**. Les travaux consistent également à recharger les accotements de matériaux granulaires.

L'estimation préliminaire préparée par Tetra Tech, portant le numéro 38077TT, en date du 19 novembre 2018, incluant les frais incidents, les taxes et les imprévues, fait partie intégrante du présent règlement comme **annexe B**.

ARTICLE 4 FINANCEMENT PAR UN EMPRUNT (797 500 \$)

Le conseil autorise un emprunt de 797 500 \$ pour une période maximale de dix (10) ans représentant 100% du coût total des travaux de pavage afin de financer, entre autres, les subventions prévues au *Programme d'aide à la voirie locale*.

ARTICLE 5 REMBOURSEMENT À MÊME LES SUBVENTIONS (578 782 \$)

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

S'il y a lieu, le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement les subventions du *Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)* dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)* au montant approximatif de 38 687 \$.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

S'il y a lieu, le conseil affecte au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette du présent règlement les subventions *Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)* dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)* au montant approximatif de 540 095 \$.

ARTICLE 6 REMBOURSEMENT PAR LA TAXATION (218 718 \$)

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur à chaque année.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Présentation du projet de règlement fait le 4 mars 2019

Avis de motion donné le 4 mars 2019

Adoption du règlement fait le 1^{er} avril 2019

~~Avis public de la procédure d'enregistrement donné le _____ 2019~~

~~Approbation des personnes habiles à voter reçu le _____ 2019 (non requis selon l'article 1061 du Code municipal du Québec)~~

Approbation donnée par le MAMH le 1^{er} mai 2019

Avis public d'entrée en vigueur donné le 21 mai 2019

ANNEXE A



PROJET	38077TT	ECHELLE	REVISION
DATE	2018/10/30	1:30000	0
NUMERO DE DESSIN		FEUILLE	
AH-38077TT-V-0001		1 DE 1	

TITRE
 FOURNITURE ET POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX
 SUR LE 4e RANG EST ET OUEST

DESSINE PAR
 D. CLERMONT

APPROUVE PAR
 F. GAGNÉ

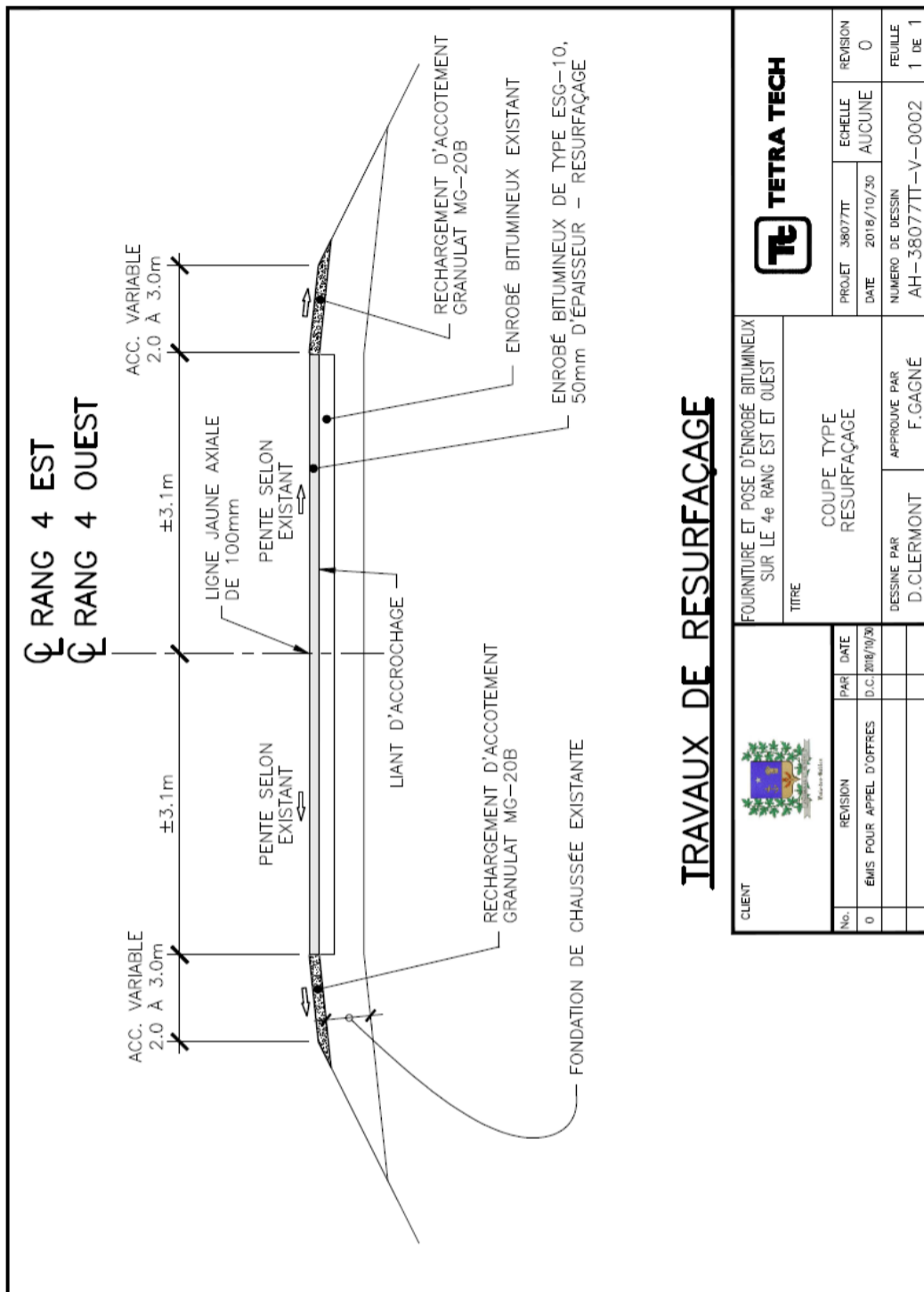
NO.	REVISION	PAR	DATE
0	BMS POUR APPEL D'OFFRES	D.C.	2018/10/30

CLIENT



NO. 01-050 (6 (R7))

DATE D'IMPRESSION: 2018/10/30 4:58:00 PM: DOMINIC CLERMONT

ANNEXE A (Suite)



TRAVAUX DE RESURFAÇAGE

CLIENT					
FOURNITURE ET POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX SUR LE 4e RANG EST ET OUEST					
TITRE					
COUPE TYPE RESURFAÇAGE			ECHELLE		
			AUCUNE		
NO. REVISION		PAR DATE		PROJET 38077TT	
0 ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES		D.C. 2018/10/20		DATE 2018/10/30	
DESSINE PAR D. CLERMONT			APPROUVE PAR F. CAGNÉ		
DATE D'IMPRESSION: 2018/10/30 9:58:30			PAR: DOMINIC CLERMONT		
NUMERO DE DESSIN AH-38077TT-V-0002			FEUILLE 1 DE 1		

FORMAT AH Impérial 11"X8.5"

ANNEXE B

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

Nom du projet		Numéro du projet	
MUNICIPALITÉ DE BAJE-DES-SABLES Fourniture et pose d'enrobé bitumineux sur le 4 ^e Rang Est et Ouest		Tetra Tech : 38077TT	
		Révision	Date
			2018-11-19

Partie	RÉSUMÉ DE L'ESTIMATION PRÉLIMINAIRE	
	<small>P:\38077TT\DOC-PROJ\M042ES\EMIS\EP_Enrobé bitumineux_2018-11-19_Maxj1</small>	
Item n°	Description	TOTAL
1.	TRAVAUX DE RESURFAÇAGE	
1.1	TRAVAUX DE RESURFAÇAGE 4e RANG EST	593 300,00 \$
1.2	TRAVAUX DE RESURFAÇAGE 4e RANG OUEST	64 351,00 \$
2.	COMPENSATION MONÉTAIRE POUR NON-RESPECT DU OU DES DÉLAIS D'EXÉCUTION	
	SOUS-TOTAL - CONSTRUCTION	657 651,00 \$
	IMPRÉVUS (5 %)	32 882,55 \$
	TAXES NETTES (4,988 %)	34 443,81 \$
	SOUS-TOTAL - COÛTS DIRECTS	724 977,36 \$
	FRAIS INCIDENTS (± 10 %)	72 522,64 \$
	TOTAL - ESTIMATION PRÉLIMINAIRE	797 500,00 \$

Tetra Tech QI inc.
Vérifiée par :



FG/sm Frédéric Gagné, ingénieur

ANNEXE B (Suite)

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

Nom du projet	Numéro du projet
MUNICIPALITÉ DE BAJE-DES-SABLES Fourniture et pose d'enrobé bitumineux sur le 4e Rang Est et Ouest	Tetra Tech : 38077TT
	Révision Date
	2018-11-19

Partie	1.- TRAVAUX DE RESURFAÇAGE
---------------	-----------------------------------

Item n°	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Total
1.	<u>TRAVAUX DE RESURFAÇAGE</u>				
1.1	<u>TRAVAUX DE RESURFAÇAGE 4^e RANG EST</u>				
1.1.1	Liant d'accrochage	26000	m ²	0,50 \$	13 000,00 \$
1.1.2	Fourniture et pose d'enrobé bitumineux ESG-10 (50 mm d'épaisseur) (resurfaçage)	3100	t. mét.	150,00 \$	465 000,00 \$
1.1.3	Rechargement des accotements granulat MG 20B (2 côtés)	2800	t. mét.	40,00 \$	112 000,00 \$
1.1.4	Marquage de la chaussée (1 ligne jaune continue de 100 mm de largeur au centre)	4125	m. lin.	0,80 \$	3 300,00 \$
	<u>Sous-total 1,1 - TRAVAUX DE RESURFAÇAGE 4^e RANG EST</u> (à reporter à la page 2 de 3)				<u>593 300,00 \$</u>
1.2	<u>TRAVAUX DE RESURFAÇAGE 4^e RANG OUEST</u>				
1.2.1	Liant d'accrochage	2950	m ²	0,50 \$	1 475,00 \$
1.2.2	Fourniture et pose d'enrobé bitumineux ESG-10 (50 mm d'épaisseur) (resurfaçage)	350	t. mét.	150,00 \$	52 500,00 \$
1.2.3	Rechargement des accotements granulat MG 20B (2 côtés)	250	t. mét.	40,00 \$	10 000,00 \$
1.2.4	Marquage de la chaussée (1 ligne jaune continue de 100 mm de largeur au centre)	470	m. lin.	0,80 \$	376,00 \$
	<u>Sous-total 1,2 - TRAVAUX DE RESURFAÇAGE 4^e RANG OUEST</u> (à reporter à la page 2 de 3)				<u>64 351,00 \$</u>